

Communiqué de presse

Mardi 31 mai 2022

Acte II d'Action Cœur de Ville : Villes de France et le réseau des CCI signent un partenariat pour le renouveau économique des centres-villes.

Le 31 mai 2022, Caroline CAYEUX, présidente de Villes de France, et Alain DI CRESCENZO, président de CCI France, ont signé une convention de partenariat lors de l'Assemblée générale de CCI France.

Villes de France et le réseau des Chambres de commerce et d'industrie souhaitent, par la présente convention, unir leurs forces pour faire face au défi de la redynamisation des cœurs de ville. Ils entendent collaborer à la construction d'un des trois piliers du futur Acte II du programme Action Cœur de Ville, intitulé « Le renouveau économique et la relocalisation de l'activité productive. »

Cette convention nationale a également vocation à impulser de nouvelles coopérations entre les CCI et les collectivités dans les territoires. Elle est prévue pour couvrir toute la durée de l'Acte II, jusqu'au 31 décembre 2026. Le suivi de son application mobilisera des élus des deux partenaires.

La convention privilégie des actions concrètes et opérationnelles autour des enjeux suivants :

- Le soutien à la transformation de l'activité commerciale dans les cœurs de ville, pour obtenir des pouvoirs publics la restauration d'un dispositif d'aides directes aux commerçants ;
- La poursuite de la transformation numérique des commerces de proximité ;
- L'adaptation de l'offre de services des CCI « Soluccio Territoires », pour notamment renforcer la connaissance du tissu commercial et agir ensemble sur la transmission d'entreprises commerciales en centre-ville ;
- Le développement équilibré du commerce face à l'émergence des dark stores et quick stores (élaboration d'un livre blanc partenarial sur les nouvelles formes de commerce pour mettre en valeur les bonnes pratiques et formuler des propositions) ;
- La nécessité d'un dialogue constructif entre collectivités et entreprises pour concilier objectifs de sobriété foncière et besoins de fonciers pour la relocalisation d'activités ;
- Le renforcement de l'attractivité globale des villes, avec des actions de soutien à l'emploi et à la formation dans les territoires.

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations du territoire national. Elle est particulièrement engagée dans la revitalisation des centres-villes et dans le programme Action Cœur de Ville.

CCI France et le réseau des 121 Chambres de Commerce et d'industrie (CCI) est partenaire du programme Action Cœur de Ville au niveau national, régional et territorial. Les CCI appuient les collectivités dans la connaissance de l'offre commerciale et des comportements d'achat, l'animation et l'accompagnement des commerçants et des porteurs de projets (créateurs, repreneurs d'entreprise).

Contact presse CCI France

Françoise Fraysse - f.fraysse@ccifrance.fr - 06 79 94 59 90

Contact Communication – Marketing CCI France

Yann Drumare – y.drumare@ccifrance.fr - 06 50 75 49 48

Contact communication Villes de France :

Adrian Philip, conseiller Communication de Villes de France

adrian.philip@villesdefrance.fr - 06 31 55 25 13